

À l'attention de la direction de l'information

Communiqué de presse

Pas de politique globale en itinérance pour l'instant : Le RSIQ reste sur son appétit face au nouveau plan d'action gouvernemental

Montréal, le 14 décembre 2009. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) a trouvé peu à se mettre sous la dent en prenant connaissance du nouveau plan d'action interministériel en itinérance, dévoilé cet après-midi à Montréal par la ministre déléguée aux Services sociaux, Madame Lise Thériault, qui était accompagnée par la ministre de la Justice, Madame Kathleen Weil.

« Il est très décevant que Madame Thériault exclut pour l'instant l'adoption d'une politique globale en itinérance, en repoussant son adoption potentielle après l'évaluation de son plan d'action en 2013, malgré que la demande d'une politique globale soit largement portée par le milieu et recommandée unanimement par le rapport de la commission parlementaire sur l'itinérance », se désole Pierre Gaudreau, vice-président du RSIQ et coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

« Le plan d'action interministériel en itinérance constitue essentiellement en la poursuite et la consolidation d'initiatives déjà en place, et reporte au dépôt du 2^e plan de lutte à la pauvreté les mesures concrètes pour soulager la pauvreté qui cause et maintient l'itinérance » souligne André Trépanier, coordonnateur du RSIQ.

« Doté d'un budget de 14 millions de dollars sur trois ans, le plan pourra néanmoins soutenir à terme les refuges de Montréal et aider des lieux de répit et de dégrisement. Toutefois, la ministre Thériault se montre peu encline à apporter un soutien accru à l'ensemble des organismes œuvrant auprès des sans-abri, comme le lui recommandait la commission parlementaire », précise le porte-parole du RSIQ.

« Sur la question de la judiciarisation des personnes itinérantes, le plan est très faible et ne reprend pas la recommandation de la Commission parlementaire demandant une politique de radiation des constats d'infraction donnés aux personnes itinérantes relativement à certains règlements. Quant à l'accès au logement social, si le plan nomme la préservation des maisons de chambres, il s'en remet qu'aux interventions habituelles de la Société d'Habitation du Québec, dont l'horizon n'est actuellement que d'un an, même si le plan est sur trois ans », ajoute Pierre Gaudreau du RAPSIM.

Finalement, le RSIQ espère que ce plan saura au moins à court terme mieux coordonner les actions des différents ministères impliqués. Il suivra aussi de près la mise en œuvre de ce plan interministériel.

« Puisque le plan d'action ne réduira pas l'itinérance, le RSIQ poursuivra sa lutte pour une politique globale en itinérance basée sur les droits des personnes et donnant des réponses aux problèmes de la judiciarisation, du logement social, du droit au revenu décent et à l'insuffisance du financement des groupes communautaires », conclut M. Trépanier du RSIQ.

-30-

Pour informations : André Trépanier, 514-659-4733, et Pierre Gaudreau, 514-603-1949,
www.rapsim.org section RSIQ.